



55^{ième} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire sur le changement climatique

Intervention du Luxembourg

13/14 mars 2024

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Nous vous remercions pour votre rapport et apprécions votre analyse, qui souligne les interdépendances entre les effets néfastes du changement climatique et la gouvernance de nos systèmes alimentaires, au niveau global, régional et local. L'approche fondée sur les droits humains souligne la complémentarité entre la réalisation du droit à un environnement propre, sain et durable et du droit à l'alimentation.

Le Luxembourg soutient donc pleinement vos conclusions et nous faisons écho à votre appel aux États, organisations multilatérales et entreprises privées à privilégier des solutions intégrées, inclusives et multisectorielles pour réaliser le droit à l'alimentation partout et pour tous. Il est primordial de donner l'espace fiscal nécessaire aux États qui souffrent le plus de la triple crise planétaire pour qu'ils puissent garantir des services sociaux publics vitaux à leurs populations.

En termes de financement, le Luxembourg consacre 1% de son revenu national brut à l'aide publique au développement, en plus de nos dépenses pour les programmes de mitigation et d'adaptation au changement climatique. L'insécurité alimentaire et les effets néfastes du changement climatique frappent surtout les pays les plus démunis et les régions en conflit et post-conflit. Nous encourageons dès lors la mise en place de financements innovants, inclusifs et ambitieux, en commençant par le fonds « pertes et dommages ».

Monsieur le Haut-Commissaire,

Voyez-vous un rôle pour le nouveau Groupe d'Experts indépendants transrégional sur les droits des paysans dans la réalisation de vos recommandations ?

Merci de votre attention.

(254 mots – temps de parole 1 min 30 s)